

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 033-213304850-20260128-DE2025_10_01-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2025

**Nombre de
Membres**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 3

Absents : 2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTIN, CURELY, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absente excusée :-Mme. BAILLEUX, CANTE, DURAND. M. DURAND a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absente non excusée : MM. DUPONT, PONS-COUPEL.

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Délibération n° 2025.10.01

Objet : Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Madame la Maire explique aux membres de l'assemblée que, chaque année, les gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF, ATC, ORANGE) doivent s'acquitter d'une redevance à la commune pour l'occupation du domaine public communal.

Après cet exposé, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame la maire à procéder à l'encaissement des redevances correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 28 janvier 2026

La Maire,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.